

### WEB

le site du SNE-FSU  
<http://www.sne-fsu.org>

### SECRETAIRE SNE FSU

#### Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

[jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr)

Tel bur: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

### SECRETAIRES BRANCHES

#### ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

[ruven.gonzalez@ademe.fr](mailto:ruven.gonzalez@ademe.fr)

#### ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

Etienne FARAND

06.37.29.60.71

[e\\_farand@hotmail.com](mailto:e_farand@hotmail.com)

#### EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

[patrick.saintleger@eaumc.fr](mailto:patrick.saintleger@eaumc.fr)

#### MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLIER

06 08 47 23 35

[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

#### SERVICES DE L'ETAT

Jean-Luc GIRARD

06 23 44 59 79

[jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr)

## AFB : UN DEBUT DE CONCERTATION !

### Réunion du 6 novembre avec le cabinet du ministre.

Enfin le cabinet ministériel a mouillé la chemise pour organiser le 6 novembre une première réunion avec l'ensemble des organisations syndicales sur la présentation du projet AFB ! Projet qui au dire des conseillers du ministre, n'est pas encore ficelé et dont le périmètre reste encore flou...

**Profitant de ce rendez-vous avec les OS sur l'AFB, le ministère a programmé 2 autres réunions suite à des mouvements sociaux à l'ONEMA et à l'ONCFS. Entre 9H30 et 12H30 ce fut donc un véritable marathon social avec 3 réunions qui se sont enchaînées, voire même superposées quant à leurs contenus !**

**La 1<sup>ère</sup> rencontre** portait sur la situation actuelle des personnels non-titulaires de l'ONCFS et plus particulièrement sur la rénovation de leur régime statutaire en panne depuis 2011. Présents : cabinet et services du ministère dont le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), les OS l'intersyndicale PNT ONCFS

**La 2<sup>ème</sup> réunion** au cœur des débats de ce jour, fut consacrée à l'Agence Française pour la Biodiversité et à sa structuration. Echange qui, en réalité, fut la première réunion du comité de suivi mis en place par l'administration pour suivre le processus de création de l'Agence. Présents : cabinet et services du ministère dont le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, les OS membres du CTM (FO, CFDT, UNSA, FSU, CGT).

**La 3<sup>ème</sup> réunion** portait sur la place de l'ONEMA dans l'AFB et la situation des personnels non-titulaires. Ce principe de 3 réunions sur des thématiques similaires a conduit à une **redite de la réunion précédente**, le SNAPE-Solidaires n'étant pas représenté au CTM, l'administration a été obligé de procéder comme cela. Toutefois le ministère ne s'est engagé en rien quant aux revendications des personnels non titulaires de l'ONEMA. Présents : cabinet et services du ministère dont le Directeur de l'Eau et de la Biodiversité, les OS membres du CT Onema (SNAPE, SNE-FSU, CGT).

**En préambule de cette matinée, Paquita Morellet Steiner** (directrice adjointe du cabinet) **a rappelé :**

- le cadre législatif contraint (projet de texte du projet de loi sur la biodiversité dès le 7 novembre) ce qui explique l'urgence de la réunion,
- avoir peu de prise sur le calendrier parlementaire,
- qu'elle aurait aimé avoir plus de temps pour travailler en amont,
- qu'il est hors de question de ne pas aborder les questions sociales et notamment le problème des contractuels.

## La déclaration SNE-FSU en début de la réunion AFB

"Le SNE-FSU milite pour la mise en place d'une agence ayant pour mission le pilotage opérationnel des politiques de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité, interface entre le pouvoir régalién, les opérateurs de l'Etat et la société civile.

Le vœu du Président de la République de créer une agence française pour la biodiversité a retenu l'attention du SNE-FSU, le scénario retenu par la Ministre de l'écologie le 15 mars 2013, issu du premier rapport de préfiguration, semblait répondre en partie aux attentes du SNE-FSU. Toutefois il subsistait de nombreuses zones d'ombre, et de multiples ajustements étaient nécessaires pour rendre ce projet pleinement opérationnel.

Malheureusement, les rapports suivants nous forcent à constater que le projet a subi les pressions des lobbies et des parlementaires, le vidant de tout intérêt. Pire, le projet, tel que proposé aujourd'hui, représente un réel danger pour la mise en œuvre des politiques afférentes à la biodiversité.

Il est de notre devoir de vous interpeller sur ce point. Une agence de la biodiversité est un nouvel opérateur utile voire indispensable, ce projet-là d'AFB en est l'antithèse. Le SNE-FSU ne peut laisser casser le service public de l'environnement sous couvert d'effet de manche médiatique. La création de l'agence se doit d'être une démarche d'amélioration et non de régression. Le contexte économique ne nous permet pas de gaspiller nos moyens très limités dans une structure inadaptée.

Il est urgent que le gouvernement renonce à ce projet et revienne à une réflexion autour des grands axes de la mise en œuvre d'une politique efficace de la biodiversité : Connaissance et expertise, Police administrative et judiciaire, Planification, incitation et intervention Partenariat et déclinaison locales".

**NON A L'AFB**

**OUI**

**POUR UNE VERITABLE AGENCE  
DE LA BIODIVERSITE**

### Les personnels non-titulaires de l'ONCFS

La demande portait sur la **sortie immédiate d'un nouveau statut** pour les personnels

non titulaires (*en négociation depuis 10 ans*) le ministère répond par une **"fin de non-recevoir"** des prétentions de l'intersyndicale de l'ONCFS, rappelant que la création de l'AFB devra être précédée par la création d'un nouveau statut pour les personnels concernés.



Toutefois, le conseiller du ministre se dit conscient de la situation actuelle des agents non titulaires de l'ONCFS, bloqués *ad vitam aeternam* en indice et en primes. Il s'engage à regarder la possibilité de déblocage indemnitaire, mais tout en émettant des doutes sur la possibilité de faire changer d'avis le Budget et la Fonction publique qui refuse d'effectuer un double travail.

**Pour l'intersyndicale, cela reste des promesses peu convaincantes ! Seule la poursuite du mouvement intersyndical des contractuels de l'ONCFS pourra peut-être les pousser à réellement agir...**

Agence

Française

Biodiversité



### L'AFB et sa structuration

Rappel des missions de l'agence à l'aide d'un diaporama (effectifs, périmètre, moyens de fonctionnement et différentes missions). L'administration n'apporte aucun élément nouveau par rapport aux présentations précédentes, notamment celle faite au CTM

### Cela permet tout juste de :

- ⇒ **confirmer le rôle de la police au sein de l'AFB.** Le DEB confirme ainsi que ce terme figure bien dans le projet de loi alors que le diaporama ne fait mention que du terme "surveillance" ;
- ⇒ **rappeler l'intégration de l'Onema** dans sa totalité (pas de scission technique/police) ;
- ⇒ **expliquer les 2 types de rattachement** : l'unité commune (ex: le Muséum National d'Histoire naturelle) et l'opérateur rattaché (ex: les parcs nationaux) prévus dans la loi qui permettront de travailler pour l'AFB tout en gardant certaines missions pour son compte ;
- ⇒ **évoquer les PIA** (programme d'investissement d'avenir...) annoncés lors de la conférence environnementale.

La Direction RH nous a ensuite présenté la vision actuelle du ministère sur l'organisation et la gouvernance de la future Agence Française de la Biodiversité. – voir graphique ci-dessous.

## L'organisation et la gouvernance



Le SNE-FSU qui milite pour la mise en place d'une agence avec pour mission, le pilotage opérationnel des politiques de préservation et d'utilisation durable de la biodiversité, interface entre le pouvoir régalién, les opérateurs de l'Etat et la société civile, a demandé l'intégration a minima, de l'ONCFS, voire de l'ONF en tant qu' OPERATEURS RATTACHES - tout comme les PARCS NATIONAUX – et d'y associer également l'ONEMA et l'AAMP qui dans le projet actuel sont intégrés dans le cœur de l'AFB.

En regroupant tous ces établissements publics comme Opérateurs Rattachés, en charge de la connaissance et des polices administrative et judiciaire, tout en gardant une certaine autonomie fonctionnelle, cela donnerait une certaine cohérence au projet AFB. Ainsi, nous nous retrouverions dans une construction beaucoup plus respectueuse des missions originales de l'AFB (études, conseil, etc...).

### LES INCOHERENCES RELEVÉES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES :

- ✓ L'ONEMA et l'AAMP dans le cœur même de l'AFB ; les parcs nationaux OPERATEURS RATTACHES (sous gouvernance de l'AFB) et choix politique sous la pression des lobbies de maintenir l'ONCFS en OPERATEURS ASSOCIES en dehors de l'AFB alors qu'il est pourtant l'acteur principal de la préservation de la biodiversité terrestre ;
- ✓ Le manque d'ambition et de moyens attribués pour la création de cette AFB (simple addition des budgets des établissements incorporés) ;
- ✓ Le flou organisationnel (entités, lieux ...) ;

- ✓ **Le risque de voir les préfets prendre la main sur les échelons territoriaux de l'AFB** en faisant référence à l'épisode récent (Onema, Oncfs, Ademe...). La directrice de cabinet rappelle à ce sujet que les établissements sont créés et définis par la loi et que ce n'est pas un décret qui peut revenir là-dessus donc que cela assure une certaine protection.

## **LA SEULE NOUVEAUTE DE CETTE RENCONTRE EST LA PRESENTATION D'UN QUASI-STATUT COMMUN**

**Le conseiller du ministre, nous annonce travailler à la mise au point d'un nouveau "QUASI-STATUT" pour les personnels non-titulaires** avec l'accord de la Fonction Publique. Ce quasi-statut préparé pour l'AFB serait proposé également à l'ONCFS et au Conservatoire du Littoral.

**Le ministère ayant validé la décision interministérielle de janvier 2012**, ce statut ne sera pas l'extension de celui des Agences de l'Eau jugé trop favorable mais sera étudié pour constituer une avancée et répondre aux problèmes actuels. Ce quasi-statut devrait être concrétisé avant la création de l'AFB.

En parallèle, il sera nécessaire de réduire, pour les établissements publics de la sphère concernée, le champ dérogatoire à l'obligation de recruter des fonctionnaires.

### **Lors des discussions, le SNE-FSU a plus particulièrement :**

- déclaré son incompréhension de constater **qu'un cabinet de gauche se sente engagé par une décision de droite** (RIM du 12/01/12) ;
- posé comme préalable indispensable avant la création de l'AFB **la nécessité de voir sortir le quasi-statut**. Dans le cas contraire, le SNE-FSU mettra tout en œuvre pour mettre en échec le projet d'AFB ;
- exprimé son intérêt de voir **titulariser conjointement toutes les catégories de personnels contractuels** (techniques et administratifs) ;
- rappelé qu'au regard de la pyramide des âges dans les établissements publics, **seulement 10 % des contractuels seraient intéressés par une titularisation** selon les conditions "Sauvadet" ;
- demandé, en lien notamment avec le point précédent, **l'élargissement à toute la "sphère écologie"** (Agences de l'Eau comprises) **du quasi-statut** en construction avec l'argument de la mobilité inter-établissements ;
- demandé, la création pour la déprécarisation/titularisation d'un **corps de A « Génie écologique »** de l'environnement pouvant également résoudre le problème de la filière TE corps environnement qui, pour l'instant, se voit refuser (sauf vraiment quelques cas) la promotion en IAE.

### **Prochaine réunion du comité de suivi AFB le 19 novembre**

Ordre du jour : examen du projet de loi portant création de l'AFB, projet qui doit être encore complété d'un volet Ressources Humaines, en instance de validation auprès de la DGAFP.